

un vaste programme d'exploration par tout le pays. L'application du bill C-259, dans sa forme actuelle, continuera de favoriser les éléments de la structure fiscale qui ont permis la mainmise étrangère sur nos industries pétrolière et gazière.

A un moment où l'opinion publique favorise le nationalisme dans ce domaine, il y a lieu d'apporter certains changements profonds qui offriraient au moins des stimulants égaux aux investisseurs canadiens dans les industries du pétrole et du gaz. L'unique solution à ce problème est peut-être que nos lois fiscales offrent les mêmes avantages pour permettre au moins une juste concurrence avec les entreprises étrangères. Deux formules seraient possibles—assurer la protection des sociétés canadiennes ou modifier le régime fiscal pour qu'il incite vraiment les Canadiens à participer aux entreprises aléatoires et enfin à l'exploitation de nos ressources, indépendamment de la situation fiscale de ces industries par rapport à d'autres industries canadiennes.

Lorsque le nationalisme économique était populaire, monsieur l'Orateur, les socialistes en parlaient constamment. Où sont-ils maintenant, monsieur l'Orateur? M. Nixon les a-t-il épouvantés? C'est bien beau de parler de nationalisme économique—cela apporte quelques voix, mais, somme toute, ce nationalisme est loin d'être aussi attrayant avec ses difficultés inhérentes. Je connais un socialiste qui gagne \$27,000 par an et dont la femme gagne \$10,000, ce qui donne à la famille un revenu brut de \$37,000. Il faudrait plutôt parler de \$40,000 si l'on tient compte de la voiture gracieusement mise à leur disposition et de leur compte de dépenses. Quant on jouit d'un tel traitement la politique est une bien belle chose et il y a de quoi trouver le socialisme attrayant, mais n'allez surtout pas réduire le traitement de ce socialiste au niveau des traitements de ceux qu'il tente de convertir. Et ces gens-là estiment que les auteurs du rapport Carter ne sont pas allés assez loin! Le nationalisme économique est à la mode. Il peut être intéressant à certains moments d'être socialiste, car c'est ce genre de discours qui attire les foules. Il suffit d'enlever à un socialiste son emploi dans la fonction publique et de l'installer dans les monde des affaires pour qu'il se mette aussitôt à célébrer la libre entreprise.

L'hon. M. Côté (Longueuil): Qui l'a mis en place?

M. Skoreyko: Si le ministre ne le sait toujours pas, il ne servira à rien que je le lui dise. Assurément, le gouvernement sait aussi bien que l'ensemble des Canadiens que le communisme est la force politique la plus destructrice au sein d'une démocratie, que le socialisme représente la plus grave menace pour la libre entreprise. N'est-il pas tellement étrange, monsieur l'Orateur, que le gouvernement actuel ait mis sur pied cette Corporation de développement du Canada qui en est toujours au stade de formation: il parle de racheter le Canada aux investisseurs étrangers, puis il propose une structure fiscale qui appauvrira l'ensemble des contribuables. Il me semble qu'au moment où les Canadiens souhaitent devenir les propriétaires d'une plus grande partie de leur pays, il aurait été utile de réduire les impôts.

Et que dire des aspects du chômage qui se rattachent au projet de loi? Le gouvernement n'a vraiment pas de quoi être fier, dans ce domaine. Nous avons un demi-million de chômeurs; pourtant, il veut créer un impôt sur les gains de capital, augmenter les impôts de façon générale, et racheter le Canada—sans parler des dépenses énormes qu'envisage le ministre du Travail (M. Mackasey) à l'égard des prestations d'assurance-chômage.

A voir l'argent que nous avons gaspillé, ne pensez-vous pas qu'il y a quelque chose qui ne vas pas? La Compagnie des jeunes Canadiens nous a coûté des millions, au cours des années; et nous avons consacré 68 millions de dollars au programme Perspectives-Jeunesse, véritable gâchis accompli dans l'espoir insensé d'offrir des débouchés aux jeunes d'aujourd'hui, parce que le gouvernement n'avait pas d'autre moyen de leur trouver du travail: C'est un cauchemar qui hantera longtemps le ministre.

• (3:50 p.m.)

M. Baldwin: Il en connaît bien d'autres au cabinet.

M. Skoreyko: Puis le gouvernement a donné suite aux recommandations de la Commission BB au moyen d'une des mesures législatives qui ont provoqué le plus de division dans l'histoire de notre pays. Même les questions du drapeau et de l'unification n'avaient pas suscité autant de controverses. Monsieur l'Orateur, 48 lois ont reçu la sanction royale avant le congé d'été, dont aucune n'avait pas pour objet d'aider les commerçants, les chômeurs, les cultivateurs, les pêcheurs, les travailleurs forestiers et autres personnes de ce genre.

M. Baldwin: C'est scandaleux!

M. Skoreyko: Je me demande si les députés d'en face savent ce que c'est que d'être sans travail. Le chômeur a peut-être une famille, une voiture, un prêt hypothécaire et peut-être des meubles à payer, et il n'a aucun emploi en vue. Il manque de formation et il ne sait à qui s'adresser, et le gouvernement lui dit: «Nous ne vous avons rien promis en 1968,» ce qui veut dire en réalité, je suppose, «Nous ne sommes pas tenus de faire quelque chose pour vous». En vérité, le gouvernement a des responsabilités envers la population canadienne. Il doit renvoyer cette mesure au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et laisser à ce comité tout le temps nécessaire pour entendre des témoins et recevoir les dépositions de tous les Canadiens qui veulent se présenter devant lui. Si le comité recommande que la mesure soit retirée, alors il faudrait la retirer.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'ai cru qu'il était de mon devoir de prendre part au débat sur la motion portant deuxième lecture du bill C-259, intitulé «Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi.»

Ce projet de loi, épais dans les deux sens, tant à cause de ses 710 pages de texte, difficilement compréhensibles pour plusieurs personnes, que par son contenu très complexe et qui soulève un tollé légitime chez plusieurs associations coopératives et plusieurs particuliers au Canada, mérite certainement que nous lui accordions une attention particulière.

J'aimerais faire porter mes remarques particulièrement sur certains articles de ce projet de loi qui concernent plus particulièrement le mouvement coopératif canadien.

Monsieur l'Orateur, avec raison, les mouvements coopératifs, au Canada, sont très inquiets et mécontents au sujet du contenu du bill C-259. Disons premièrement, pour que nous nous comprenions bien, que les mouvements coopératifs canadiens ne réclament aucun traitement de faveur de la part du fisc fédéral et que, deuxièmement, ils veulent être reconnus équitablement pour ce qu'ils sont.

Lorsqu'on lit certaines dispositions du projet de loi à l'étude, on se demande si le gouvernement a compris le